

REGION DU SUD
DEPARTEMENT DE L'OCEAN
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE KRIBI 2^{ème}
BP : 176 KRIBI,
Tél : 222.46.16.85 / 222.46.16.86



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
SOUTH REGION
OCEAN DIVISION
KRIBI II COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
INTERNAL TENDER BOARD

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004/AONO/CAK II/SG/SM/CIPMP/2022 DU 24/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOMBE DANS
L'ARRONDISSEMENT DE KRIBI II DEPARTEMENT DE L'OCEAN REGION DU SUD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEDUB 2022

IMPUTATION :

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le Maire de la Commune de KRIBI II, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOMBE DANS L'ARRONDISSEMENT DE KRIBI II DEPARTEMENT DE L'OCEAN REGION DU SUD.

2. Consistance des travaux :

La présente consultation a pour objet LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOMBE DANS L'ARRONDISSEMENT DE KRIBI II.

Les travaux rassemblent les tâches suivantes :

- ↓ Travaux préparatoires - Etudes ;
- ↓ Terrassement ;
- ↓ Fondation ;
- ↓ Maçonneries en élévation
- ↓ Charpente - Couverture ;
- ↓ Menuiserie Métallique ;
- ↓ Electricité ;
- ↓ Peinture ;
- ↓ Plomberie Sanitaire ;
- ↓ Revêtement sols et Murs ;
- ↓ Voirie et Réseaux Divers (VRD).

18. Délai d'exécution :

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre (04) mois.

19. Allotissement :
LOT UNIQUE**20. Coût prévisionnel :**

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de **17 000 000 (Dix-Sept millions) de Francs CFA**

21. Participation et origine :

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais.

22. Financement :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Education de Base (*MINEDUB*) Exercice 2022

23. Cautionnement provisoire :

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **340 000 (Trois Cent Quarante Mille) Francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

24. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune de KRIBI II au secrétariat de la CIPMP de la Commune.

25. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune de KRIBI II, sur présentation de l'originale d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la commune de KRIBI II d'une somme non remboursable de **Trente Cinq Milles (35 000) francs CFA**.

26. Remise des offres :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un **(01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de KRIBI II, au plus tard le **23/02/2022 à 13 Heures** précises et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/CAK II/SG/SM/CIPMP/2022 DU 24/01/2022 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DOMBE DANS
L'ARRONDISSEMENT DE KRIBI II DEPARTEMENT DE L'OCEAN REGION DU SUD.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

27. Recevabilité des offres :

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de quatre (04) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

28. Ouverture des plis :

L'ouverture de tous les plis se fait en un seul temps le 23/02/2022 à 14 Heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14- Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

3. Critères éliminatoires

- Absence de cautionnement ;
- Dossier administratif incomplet ;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;

Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (conformément à la lettre circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés).

- Avoir obtenu moins de 70% des critères essentiels de qualification.

4. Critères essentiels

I	PRESENTATION GENERALE	(01 oui)
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE	(03 oui)
III	MOYENS HUMAINS	(06 oui)
IV	MOYENS MATERIELS	(03 oui)
V	METHODOLOGIE D'EXECUTION	(04 oui)
VI	CAPACITE FINANCIERE	(01 oui)

29. Attribution :

Conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évalué la moins disante.

30. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

31. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de KRIBI II. Tel. : 694 27 16 17

KRIBI II, le..... 24 JAN 2022

Ampliations :

- PREFET/OCEAN ;
- DDMINTP/O ;
- DDMINEDUB/O ;
- DDMINEPAT/O ;
- DDMINMAP/O ;
- CIPMPIO
- COMMUNE/O
- ARMP/SUD (Pour diffusion) ;
- CAMEROON TRIBUNE (Pour Publication) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KRIBI II

(Maître d'Ouvrage)

Noale Epse Noutum Theonne

Maire